PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 13 septembre 2022 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Jean-Sébastien Savaria et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-deux (19h42), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2022-09-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM:
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022;
- 4. TRÉSORERIE :
 - 4.1 Comptes à payer au 11 septembre 2022
- 5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Fête de la famille Saint-Hugues (17 septembre) Approbation
 - 5.2 Formation Démystifier les régies intermunicipales (ADMQ) Approbation
 - 5.3 Dossier RH Démission employé 039
- 6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
 - 6.1 Budget : Achat caméra thermique
 - 6.2 Budget : Épinglette, insigne et portefeuille
 - 6.3 Besoin en formation pour 2023-2024
- 7. INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
- 8. IMMEUBLES:
- 9. INFORMATIONS DIVERSES
- 10. VARIA:
- 11. INCENDIE:
 - 11.1 Rapport mensuel août 2022
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2022-09-102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Considérant que Mme Audrey Lussier est la seule représentante qui était présente lors de cette séance avec le président ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 11 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 11 septembre 2022;

2022-09-104

<u>FÊTE DE LA FAMILLE SAINT-HUGUES (17 SEPTEMBRE) - APPROBATION</u>

Considérant que la fête de la famille qui est organisée par le comité des loisirs de la municipalité de Saint-Hugues aura lieu le 17 septembre prochain;

Considérant la demande du comité des loisirs pour avoir des pompiers ainsi qu'un camion sur le site des festivités afin de promouvoir et faire découvrir un service essentiel;

Considérant que le comité a aussi fait une demande d'autorisation de feu d'artifice;

Considérant que lors de cet événement, il sera possible de faire de la prévention, de la sensibilisation du public auprès des citoyens et selon l'effectif, une démonstration;

Considérant l'approbation du directeur incendie pour le site du feu d'artifice;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du comité des loisirs pour l'implication des pompiers lors de la fête de la famille le 17 septembre 2022;

ET d'autoriser la tenue de feu d'artifice, à la date mentionnée, par le comité des loisirs, et ce, selon les directives du directeur du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

2022-09-105

FORMATION – DÉMYSTIFIER LES RÉGIES INTERMUNICIPALES (ADMQ) - APPROBATION

Considérant que l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre la formation Démystifier les régies intermunicipales (en rappel) ;

Considérant la description de la formation ;

Considérant la demande et la recommandation de la secrétaire-trésorière

Considérant que les sommes sont disponibles via le poste budgétaire 02-130-00-415-00 – Association & Formation ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation Démystifier les régies intermunicipales (en rappel) et d'utiliser le poste budgétaire 02-130-00-415-00 – Association & Formation.

2022-09-106

DOSSIER RH - DÉMISSION EMPLOYÉ 039

Considérant les discussions échangées en mai et septembre 2022 ;

Considérant le courriel de l'employé no 039 ;

Considérant que l'employé no 039 a un dossier exemplaire et œuvre au sein du service incendie depuis avril 2015 ;

Considérant la demande de l'employé no 039 pour conserver son casque qui, maintenant, n'est plus conforme à la norme NFPA, mais avec lequel ce dernier a servi ;

En conséquence, il est proposé par M. Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la démission de l'employé no 039 telle qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière;

Et que le Conseil autorise l'employé no 039 à conserver son casque de pompier vu que ce dernier est expiré conformément à la norme NFPA et en guise de reconnaissance pour ses engagements de remettre à l'employé no 039 une lettre de remerciement et de publier un mémo dans le journal municipal.

2022-09-107

BUDGET : ACHAT CAMÉRA THERMIQUE

Considérant l'obsolescence de la caméra thermique actuelle du service incendie;

Considérant qu'une caméra thermique est un excellent outil complémentaire pour les pompiers;

Considérant que les nouveaux appareils permettent l'enregistrement vidéo et la prise de photos, ceci pouvant ensuite être utilisé pour documenter un rapport d'intervention;

Considérant la recommandation du directeur incendie et la disponibilité des fonds;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'approuver un prix budgétaire de 13 000\$ pour l'acquisition d'une caméra thermique selon la demande du directeur.

2022-09-108

<u>BUDGET : ÉPINGLETTE, INSIGNE ET PORTEFEUILLE</u>

Considérant le nouveau logo en vigueur adopté par le conseil de la Régie le 17 mars 2020 via la résolution 2020-03-43 ;

Considérant la demande des employés pour du matériel à l'effigie du logo de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder un budget de 3 000\$ pour la matrice graphique ainsi que la commande de 30 portefeuilles, 100 épinglettes et 30 insignes à l'effigie du nouveau logo de la Régie. L'administration, la facturation et la gestion seront réalisées par la Régie.

2022-09-109

BESOIN EN FORMATION 2023-2024

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de zéro (0) pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolut à l'unanimité des membres du conseil présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

INFORMATION DU DIRECTEUR

RECONNAISSANCE ANNÉE DE SERVICE PERSONNEL INCENDIE – AVANCEMENT

Le directeur fait un retour sur ce point qui avait été abordé lors de la séance du 16 août 2022. Le directeur incendie souhaite aller de l'avant avec le projet de vente de billets et soirée reconnaissance des années de service pour le personnel de la Régie. Les sommes amassées pourraient être distribuées de façon équitable entre la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brulés, le Club social des pompiers et le public. La soirée pourrait avoir lieu en mars 2023. Le directeur incendie pilote le tout.

IMMEUBLES

THERMOSTAT SUR LE SYSTÈME D'ALARME – CASERNE 60 – AVANCEMENT

M. Jean-Sébastien Savaria effectue un suivi sur cette demande qui avait été soulevé lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022. Il mentionne que la demande a été soumise aux personnes concernées. Les administrateurs et le directeur incendie demandent de déposer la même requête à la municipalité de Saint-Hugues pour la caserne 50.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA:

M. Jean-Sébastien demande qu'un point Halloween Saint-Barnabé-Sud soit mis à l'ordre du jour du conseil d'octobre. Le tout devrait se dérouler le 29 octobre.

INCENDIE

<u>DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL - AOÛT</u>

Le directeur dépose le rapport mensuel d'août 2022 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2022-09-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures douze (20h12), il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (l e) jour d'octobre 2022.

Yves Guerette, président

Andree-Am Beggingan

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière